



Peinture - Module 7 - Réf. : MP 7

Maîtrise du Spot Repair

Thème - Jour 1 & 2

Le Spot Repair ou Raccord localisé

Savoirs

- Les techniques de raccord localisé
- Le matériel pour réaliser un raccord localisé
- Les produits, matériels et méthodes permettant de réaliser un raccord localisé
- Les préparations spécifiques pour réaliser un raccord localisé
- Les différentes causes des défauts
- Les règles d'hygiène et de sécurité lors de la réalisation d'un raccord

Savoir faire

- Évaluer les dommages à réparer
- Choisir les équipements et les produits adaptés
- Réaliser un raccord localisé avec pose de peinture ou de vernis teinté
- Déterminer les opérations de rectification appropriées en fonction du défaut rencontré
- Technique de séchage des corrections
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité lors de la réalisation d'un raccord

Méthodes et moyens pédagogiques

Plateau technique pédagogique pour la réalisation des séquences de travaux pratiques en fonction des process employés dans les différentes entreprises. Le module sera basé sur des temps théoriques alternés avec des démonstrations et exercices pratiques en corrélation avec les situations professionnelles des différents stagiaires.

Lieux de formation

Campus de Dinan / Auceleuc La Croix Fresche Blanc - Auceleuc 22103 Dinan	Campus de Quimper 24 Route de Cuzon 29000 Quimper	Campus de Vannes Boulevard des Îles 56000 Vannes
---	--	---

Renseignements et inscriptions

fcmobilites.inscription@cma-bretagne.fr
06.49.75.99.21



Lieux & dates

Se référer au calendrier des formations



Durée

2 jours



Objectifs

- Réaliser les différentes techniques de micro-réparations pour optimiser ses interventions



Public

Peintre en carrosserie



Prérequis

Aucun



Validation

Attestation de compétences



Tarif : 920 € TTC

Pour les entreprises de plus de 50 salariés, ces stages sont éligibles dans le cadre du plan de Compétences-Emplois porté par l'OPCO Mobilités (conditions et références consultables sur le site de l'OPCO Mobilités), et peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 65 €/heure.

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, ces stages sont éligibles dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise et peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'OPCO Mobilités.

